



Catalogue 2018

Dates pressenties : les dates sont fixées par la DRAAF en lien avec l'ENSV.

Durée : 1/2 journée

Lieu : le lieu est fixé par la DRAAF.

Public :

Vétérinaires sanitaires du groupe d'activités n°2 (vétérinaires dont l'activité porte au moins sur l'une des filières suivantes : bovine, ovine et caprine, volailles, porcine).

Cette formation est générale et ne concerne pas un type d'activité spécifique.

Taille du public : entre 12 et 15 vétérinaires sanitaires.

Formateurs pressentis :

La formation est animée par un binôme de deux formateurs sélectionnés par le ministère chargé de l'agriculture :

- un vétérinaire praticien reconnu par la SNGTV,

- un vétérinaire des services vétérinaires.

Responsables pédagogiques :

Vincent BRIOUDES, ENSV

Xavier GOURAUD, SNGTV

formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

Inscriptions : La gestion des inscriptions relève du DD(CS)PP ou du DRAAF.

Maitre d'ouvrage : Formation organisée par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAI) dans le cadre du programme de formation continue des vétérinaires sanitaires.

Lutte contre l'antibiorésistance (actualisation et refonte pédagogique, 2017)

Principales évolutions 2017 : actualisation réglementaire, scientifique et technique. Des cas pratiques multi-espèces adaptés au public (à choisir parmi une liste) et basés sur les fiches de recommandations de bonnes pratiques d'usages des antibiotiques élaborées par les organisations professionnelles vétérinaires.

Important : cette formation nécessite la mise à disposition d'un accès internet

Contexte :

Le développement de l'antibiorésistance constitue un défi de santé publique au niveau mondial qui justifie une prise de conscience accrue et nécessite une réaction coordonnée. Compte tenu du nombre d'acteurs concernés et de la diversité des questions soulevées, une approche globale prenant en compte à la fois le domaine vétérinaire et la médecine humaine est devenue indispensable. Les antibiotiques sont des médicaments particuliers qui doivent être perçus comme un véritable bien commun dont il importe de préserver l'efficacité car ils sont indispensables à la santé humaine et animale. Le recours aux antibiotiques doit se faire de manière prudente et raisonnée et seules les quantités appropriées strictement nécessaires aux besoins thérapeutiques des animaux, doivent être prescrites et administrées.

Objectif général : Améliorer les pratiques des vétérinaires sanitaires en matière d'utilisation des antibiotiques

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le contexte et les enjeux de la lutte contre l'antibiorésistance
- Connaître les mécanismes, les alternatives et le contexte réglementaire
- Connaître et savoir utiliser les outils disponibles (cas pratiques)

Contenu :

- Contexte et enjeux de l'antibiorésistance
- Les fondements de l'antibiorésistance
- Les outils disponibles - cas pratiques

Méthodes pédagogiques : exposés, études de cas pratiques

Crédit points et indemnisation par l'Etat : La participation à cette formation permet d'attribuer 1 point sur le compte formation de chaque vétérinaire sanitaire qui sera par ailleurs indemnisé par l'Etat dans le cadre de l'AM du 16 mars 2007

Supports de formation : les supports de formation à imprimer et à remettre aux vétérinaires sanitaires en début de formation sont téléchargeables sur le site de l'ENSV (www.ensv.fr), codes disponibles auprès de l'ENSV : formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr